

## ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

### Concession n° : 8/28/29

#### Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par M. BRUNON Hervé, domicilié 1330 montée Du Gravetan 38540 Saint-Just-Chaleyssin, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession quinzenaire dans le cimetière de Corbas au nom de M. BRUNON Hervé à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de quinze ans prenant effet le 30 juin 2025 et expirant le 30 juin 2040.

La concession est accordée moyennant la somme de neuf cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

BRUNON HERVÉ

Le 30 juin 2025

Le maire

